

PROCES VERBAL**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

Le vingt cinq mai deux mil vingt, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de La Cendille, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 18 mai 2020

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Grimaud Marie-Thérèse, Hauwaert Gaëlle, Léoment Nathalie, Albert Nicolas, Guillaud Philippe, Machy Didier, Nicolas Christian, Niot Jean-Marc, Pignoux Cécile, Stoffel Claude

Absents excusés : Bonnisseau Milica

Absents :

Secrétaire de séance : Nicolas ALBERT

 **Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Machet, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux Procès-Verbaux des élections et a déclaré installer Messieurs et Mesdames, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia, Guillaud Philippe, Stoffel Claude, Albert Nicolas, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile, Léoment Nathalie, Machy Didier, Grimaud Marie-Thérèse, Nicolas Christian, Biraud Alain, Niot Jean-Marc, Bonnisseau Milica, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Nicolas Albert est désigné en qualité de secrétaire.

 **Constitution du bureau de vote :**

Assesseurs : Valérie Deschamps et Nathalie Léoment

 **Election du maire :**

Présidence de l'assemblée :

Madame Marie-Thérèse GRIMAUD la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée, constate que la condition de quorum est remplie et invite à procéder à l'élection du Maire.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé son bulletin dans la corbeille.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| Nombre de votants : | 14 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue : | 8 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS |
|---|-----------------------------------|
| MACHET Annette | 12 |
| BIRAUD Alain | 2 |

Proclamation de l'élection du maire

Madame Machet Annette est proclamée maire et est immédiatement installée.

Élection des adjoints

Sous la présidence de Madame Machet Annette élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

La présidente indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 14 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue : | 8 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS |
|---|-----------------------------------|
| BIRAUD Alain | 13 |
| BOUYER Nadia | 1 |

Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur Biraud Alain est proclamé premier adjoint et est immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS |
|---|-----------------------------------|
| BOUYER Nadia | 13 |
| DESCHAMPS Valérie | 1 |

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame BOUYER Nadia est proclamée deuxième adjoint et est immédiatement installée.

Election du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 14
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS |
|---|-----------------------------------|
| GRIMAUD Marie-Thérèse | 3 |
| GUILLAUD Philippe | 1 |
| LEOMENT Nathalie | 6 |
| STOFFEL Claude | 4 |

Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de votants : 14
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS |
|---|-----------------------------------|
| GRIMAUD Marie-Thérèse | 3 |
| GUILLAUD Philippe | 2 |
| LEOMENT Nathalie | 7 |
| STOFFEL Claude | 2 |

Résultats du troisième tour de scrutin

Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS |
|--|----------------------------|
| GRIMAUD Marie-Thérèse | 2 |
| GUILLAUD Philippe | 1 |
| LEOMENT Nathalie | 10 |
| STOFFEL Claude | 1 |

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Madame Léoment Nathalie est proclamée troisième adjoint et est immédiatement installée.

Lecture de la charte de l'élu local par Annette Machet Maire.